

Domaine Communal - Echange de terrain rue Victor Sellier entre la Ville de Besançon et la Société DOMIBAIL

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la réalisation d'une voie de liaison entre la rue Albert Thomas et la rue Victor Sellier, il convient de procéder à un échange entre la Ville de Besançon et la Société DOMIBAIL (société de crédit bail en contrat avec la Société AUGÉ DECOUPAGE). Cette société doit céder une parcelle cadastrée section EY n° 124, d'une surface de 10 a 85 ca. En contrepartie, la Ville aliénera une parcelle cadastrée section EY n° 122, d'une surface de 10 a 31 ca.

Le déclassement de cette partie de la rue Victor Sellier a été approuvé par le Conseil Municipal le 25 septembre 1995.

Cet échange sera réalisé sans soulte.

Conformément à la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée pour ces acquisitions.

Les frais d'acte seront à la charge de la Société DOMIBAIL.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'échange aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. LE MAIRE : Nous aurons donc l'occasion de baptiser cette voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 2 octobre 1996.